

**CONSULTATION PUBLIQUE DE LA CMM
SUR LE PROJET DU PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES (PMGMR)**

Résumé de la présentation verbale de Thomas Welt
Groupe environnemental STOP

Montréal le 25 novembre, 2003

Bonjour Mme la Présidente et distingués Commissaires

Cette présentation verbale aura deux volets :

1 Le mémoire présenté par le Groupe environnemental STOP en août 1996, il y a plus de 7 ans, à l'occasion des audiences génériques du BAPE sur les matières résiduelles et soumis à titre de référence devant la présente Commission.

2 Des considérations et recommandations concernant le présent PMGMR exprimées verbalement devant la présente Commission.

1 Mémoire du Groupe environnemental STOP, août 1996

Le mémoire porte exclusivement sur la récupération de la matière putrescible car cette matière est la source principale des dommages pour l'environnement.

Le mémoire complet d'environ 40 pages a été déposé ce jour au secrétariat de la commission.

Le mémoire comporte :

- Un préambule,
- Un chapitre qui décrit l'expérience, les résultats et les analyses concernant la gestion de résidus organiques au Canada et hors Canada.
- Un chapitre concernant la problématique de la gestion écologique des déchets y compris les défis et les solutions
- Conclusions et recommandations

Un sommaire du mémoire de 6 pages incluant le préambule, les conclusions, les recommandations et la table des matières est remis séparément à chaque commissaire.

Les conclusions et les recommandations émises en août 1996 sont encore d'une grande actualité. Le mémoire est en quelque sorte complémentaire à l'Annexe 1 (pages 126 à 168 du PMGMR) et à l'Annexe 3 (pages 170 à 248 du PMGMR).

2 PMGMR

2.1 Analyse des performances selon le tableau 3.5, page 51 du PMGMR

Selon le plan proposé sur la période 2001- 2008 la récupération totale de la matière putrescible passe de 7% à 14 %. Cette légère progression est essentiellement due à la récupération d'herbes et de feuilles soit la récupération la plus facile, et d'une réduction à la source due à la pratique d'herbicyclage.

Ainsi selon le plan proposé sur la période de 7 ans 2001 à 2008, ou même de 14 ans de 1996 à 2008 la situation n'aurait pratiquement pas évolué. Il faut attendre 2010 pour atteindre un taux de récupération plus significatif de l'ordre de 32 %, mais là encore c'est en tablant essentiellement sur l'herbe et les feuilles et sur l'hypothétique herbicyclage.

2.2 L'impact des contrats

Ces très longs délais sont dus selon les auteurs du PMGMR aux contrats avec les entrepreneurs et à la volonté de ne pas briser ou rouvrir des contrats.

Cependant selon le tableau 2.15 de la page 37, 57% des contrats de matière recyclable couvrant 48 % du territoire viennent à échéance dans la période 2004-2006.

Pour les contrats venant à échéance au delà de 2006 il n'est pas exclu, comme l'ont fait remarquer plusieurs intervenants, de pouvoir négocier des amendements ou des options pour donner suite à une collecte de 3 voies indispensable pour augmenter rapidement de façon significative la récupération de matière putrescible.

L'échéance des contrats, bien qu'étant une contrainte parmi d'autres, ne peut être une contrainte suffisante pour retarder de manière considérable, d'ici 2008, la mise en place de la collecte sélective à 3 voies et une récupération significative de la matière putrescible, cause première de la dégradation de l'environnement.

Lors de l'audience des excellentes interventions ont été émises par plusieurs intervenants dont le sens peut être résumé que, pour assurer la récupération de la matière putrescible, il suffit d'avoir la volonté politique de le faire. Une collecte à 3 voies supportée par une réglementation adéquate, telle par exemple l'interdiction graduelle d'enfouir la matière putrescible dans les mégasites d'enfouissement, augmenterait de façon considérable la récupération de la matière putrescible d'ici 2008.

2.3 Conclusions

La majorité des conclusions et recommandation émises dans notre mémoire de 1996 ont conservé toute leur actualité.

La gestion et la valorisation des résidus organiques et plus particulièrement des résidus putrescibles constituent un élément fondamental dans la gestion durable et responsable de la matière résiduelle.

L'obstacle majeur au traitement par compostage de la matière putrescible triée à la source et l'élimination à terme de cette matière des sites d'enfouissement, est le faible engagement dans ce sens des pouvoirs publics ainsi que le scepticisme affiché par certains intervenants publics ou privés quant au succès d'une telle entreprise.

Cependant plusieurs villes canadiennes, Halifax, Vancouver et autres agglomérations citées dans notre mémoire de 1996, ont réussi à surmonter les obstacles et ont obtenu des résultats fort importants dans ce domaine dans un laps de temps relativement court.

Selon plusieurs intervenants il est tout à fait réaliste d'accélérer le mouvement et d'obtenir dès 2008 des résultats fort significatifs autrement plus importants que ceux énoncés au tableau page 51 du PMGMR.

2.4 Recommandations

R1 En premier lieu, sensibiliser les autorités publiques afin qu'elles reconnaissent que la gestion et la valorisation des résidus organiques et plus particulièrement des résidus putrescibles constituent un élément fondamental dans la gestion durable et responsable de la matière résiduelle.

R2 Instruire de façon urgente les autorités locales de la CMM que, lors du renouvellement des contrats de récupération, assurer la présence d'une clause ou d'une option pour une collecte sélective à trois voies.

R3 Instruire de façon urgente les autorités locales de la CMM afin qu'elles explorent la possibilité d'amender les contrats de récupération en vigueur pour permettre d'assurer le cas échéant la collecte sélective à trois voies.

R4 Explorer avec les autorités publiques concernées l'introduction d'une réglementation pouvant favoriser la collecte sélective de la matière putrescible telle par exemple l'interdiction graduelle d'enfouir des résidus verts.

R5 Introduire graduellement dès 2004 une collecte à 3 voies selon les modalités les plus appropriées (selon les termes des contrats à renouveler ou à amender, selon la nature des territoires à desservir, etc.).

R6 Modifier les objectifs PMGMR dans le sens d'obtenir dès 2008 un niveau de récupération de matière putrescible actuellement prévue pour 2013.

R7 Modifier les objectifs du PMGMR afin d'introduire à partir de 2008 la collecte sélective à 3 voies pour les immeubles de 9 logements et plus. Si nécessaire introduire le projet pilote concernant ces immeubles dès 2005.
